

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
46 francs pour trois mois,  
82 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de  
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,  
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être  
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef  
du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et  
Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de  
signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 9 janvier 1848.

La soumission d'Abd-el-Kader fait pousser à la presse ministérielle des cris de joie. Voyez donc quel triomphe pour nous ! Après dix-sept ans de guerre, nous avons pu enfin prendre un chef arabe, et encore a-t-il fallu pour cela que des complications imprévues amenassent ce résultat. Avec cent mille hommes, nous avons maîtrisé un pays qui peut à peine mettre vingt mille hommes en campagne. On devrait bien, ce nous semble, finir, vis-à-vis de la France et de l'Europe, cette grande hablerie africaine ; on devrait aussi ne pas toujours ramener une question au fond de laquelle nous trouvons une pensée coupable et une déplorable spéculation. C'est notre politique imprévoyante et cauteleuse qui a augmenté nos embarras en Afrique ; c'est elle qui a donné à Abd-el-Kader une importance exagérée, et qui en a fait un personnage intéressant.

Croit-on que les hommes sérieux aient été dupes en France de cette fantasmagorie ? Croit-on qu'ils aient jamais cru Abd-el-Kader imprenable ? Assurément non. On a donné à la guerre d'Afrique des dimensions ridicules, afin d'occuper les esprits ; on s'est obstiné à employer de l'infanterie pour poursuivre des bandes d'excellents cavaliers ; on a multiplié les marches et les contremarches pour entretenir une guerre qu'on ne voulait pas terminer.

Est-ce qu'il fallait cent mille hommes pour se rendre maître de l'Algérie ? Jamais on ne le prouvera, et les meilleurs stratèges ont généralement reconnu qu'avec vingt-cinq à trente mille hommes de troupes spéciales bien équipées et bien dirigées, on aurait pu subvenir à tous les besoins de la situation. Mais la guerre conduite ainsi n'aurait pas servi à créer des avancements, à faire faire aux fournisseurs de brillantes fortunes ; la diversion qu'on voulait faire ne se serait pas opérée ; l'armée enfin n'aurait pas été occupée, et c'est là surtout ce qu'on a voulu.

Il fallait bien distraire l'armée des hontes qu'on accumulait sur nous, lui donner l'occasion de lire quelques bulletins emphatiques, pour qu'elle ne songeât pas tant aux frontières du Rhin, et que l'agonie de la Pologne ne la troublât pas dans sa soumission. On a spéculé sur l'armée comme on a spéculé sur la peur de l'anarchie, sur la peur de la guerre ; le moment est venu de le dire hautement.

Mais enfin aujourd'hui les grands travaux de la guerre sont terminés ; on le répète de tous côtés, sur tous les tons. C'est bien. Abd-el-Kader était l'âme de la résistance ; le voilà prisonnier, la résistance n'a plus son point d'appui, à moins cependant qu'on ne juge à propos de le lui rendre.

Puisqu'on reconnaît que nous sommes les maîtres en Afrique, on voudra bien enfin rappeler en France une grande partie de nos troupes, et diminuer, par suite, nos dépenses. Avec vingt-cinq mille hommes on peut faire face à toutes les éventualités ; on l'aurait pu au moment de la plus grande puissance d'Abd-el-Kader, on le pourra donc bien plus facilement actuellement qu'il est en notre pouvoir ; car il faut, ou diminuer considérablement notre effectif, ou ne pas faire sonner si haut la prise d'Abd-el-Kader.

Si notre armée reste sur le même pied, si nos dépenses ne sont pas diminuées, si la colonisation ne se développe pas, à quoi nous aura servi d'avoir amené l'émir à Toulon ? Qu'on veuille bien nous le dire. Les choses n'ont de valeur que par leurs résultats ; eh bien ! si la soumission d'Abd-el-Kader a de l'importance, on le prouvera en faisant de suite rentrer en France une portion notable de nos troupes.

Nous verrons donc, d'ici à peu de temps, si l'intention du gouvernement est de rentrer enfin, en ce qui concerne l'Afrique, dans des conditions normales et rationnelles, ou bien si nous sommes destinés à soutenir une situation qui n'aurait d'autre objet que de nous affaiblir au dedans et d'empêcher notre armée de pouvoir au besoin faire face à l'Europe, dans le cas où elle se coaliserait de nouveau contre nous.

### Nouvelles de Milan.

Les adresses à la congrégation centrale de la Lombardie ne sont pas les seules démonstrations par lesquelles on découvre au gouvernement autrichien les plaies du peuple lombard et on l'avertit de la nécessité d'y apporter un remède prompt et efficace. La généreuse jeunesse lombarde a aussi voulu donner un démenti à ceux qui l'accusent de faiblesse et de mollesse : elle s'est constituée en une société qui se propose de refuser le tabac, de faire de cette manière une opposition convenable aux actes du gouvernement, et de se préparer à de plus grands sacrifices si la cause italienne l'exige. Elle a publié l'adresse suivante :

Jeunes Lombards,  
Ce nouvel an qui vient de commencer prépare des nouvelles destinées à l'Italie. Aujourd'hui on se serre davantage la main, et la parole des hommes unis est plus grave ; elle est comme une promesse religieuse. Mais si le temps amène les événements, la volonté des forts peut seule les accomplir.

Lorsque les opprimés concitoyens de Washington formèrent la fameuse ligue contre l'usage du thé pour ne pas payer les droits que l'Angleterre avait imposés, ils donnèrent le grand spectacle de la concorde et de cette volonté indomptable qui triompha dans les combats de l'indépendance.

Jeunes gens, ainsi que l'Amérique, votre patrie se trouve dans des con-

ditions difficiles ; mais parmi les impositions qui pèsent sur elle, il y en a dont le changement est entre vos mains. Tous les concitoyens de Franklin s'abstiennent du thé ; imitez-les. A l'avenir, refusez le tabac. Et que cela ne soit pas un vain effort, mais un saint devoir et une continuelle marque de concorde et d'amour.

Ne plaisantez pas sur ces légers commencements, qui préparent les hommes à des sacrifices bien plus grands et plus graves. Sachez vouloir. Votre peuple, qui vous entend parler de patrie, demande des exemples et des sacrifices, car il est habitué à agir sérieusement.

Celui qui veut agir, qu'il commence par quitter les habitudes étrangères. La fumée du tabac est nuisible au corps et s'accorde mal avec les douces émanations des fleurs odoriférantes de l'Italie. Qui osera dire que cette habitude est un besoin des Italiens ? Le vrai besoin d'un peuple qui se réveille est d'aimer et servir de son mieux la patrie.

La proposition contenue dans cette adresse a été immédiatement adoptée. La police mécontente a fait sortir de prison des condamnés pour vol qui ont parcouru la ville le cigare ou la pipe à la bouche, mais aussitôt la population a commencé à poursuivre ces individus ; la police a voulu les soutenir, et le sang a coulé.

### On lit dans le Sémaphore de Marseille :

Nous avons parlé ces jours derniers de l'altitude des états de Toscane, à propos de l'occupation de Modène, de Reggio et de Ferrare par les troupes impériales ; des protestations décisives du peuple de Rome contre l'influence jésuitique, ennemie mortelle de la liberté, et qui résume tous les genres de despotisme ; des manifestations dictées par le même esprit dont Gènes a été le théâtre ; des mouvements politiques qui ont fait tressaillir la Sicile comme si elle eût senti les secousses de son volcan ; enfin, de l'attitude morne et hostile du peuple de Naples. Voici qu'il nous arrive des nouvelles non moins importantes du royaume Lombardo-Vénitien. On verra par la lettre suivante que le régime du sabre règne en ce moment à Milan. Au spectacle de ces excès, les populations italiennes peuvent se faire une idée des sentiments qui animent la domination de l'Autriche.

« Milan, le 4 janvier 1848.

« Je vous écris sous l'empire des plus amères pensées. Depuis deux jours Milan ressemble à une ville conquise. Les citoyens sont en proie à la rage et aux insultes d'une soldatesque effrénée.

« Il faut que vous sachiez que, pour obtenir plus sûrement le redressement de ses griefs, la population a pris maintenant la résolution de s'abstenir de fumer à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Cette répression populaire était imitée des Etats-Unis du nord, qui commencèrent l'œuvre de leur indépendance en s'imposant la privation du thé pour diminuer les revenus de l'Angleterre. C'était une démonstration qui devait donner au gouvernement la mesure du mécontentement général.

« Le premier de l'an, tout le monde tint parole, et la chose passa sans être remarquée. Mais, le lendemain (dimanche), l'éveil fut donné à la police, qui apostait sur divers points fréquents des gens dont la mission était de fumer. Quelques attroupements se formèrent sur la place du Théâtre, sur le Corso, et le peuple essaya de faire quitter les cigares aux fumeurs gagés qui insultaient à son patriotisme. Le soir, de nombreuses patrouilles circulaient par la ville ; les citoyens se réunissaient en foule dans les promenades et accueillaient par des bordées de sifflets les uniformes autrichiens. Il n'y eut cependant aucun accident à déplorer.

« Toutefois, hier dès le matin, de nouvelles patrouilles à pied et à cheval recommencèrent à parcourir les rues. La population, attirée par la curiosité et l'émotion, formait des groupes de tous côtés, si bien que, dans l'après-midi, le Corso était inondé de monde comme dans les derniers jours du carnaval.

« Tout-à-coup quantité de soldats allant par bandes de huit à dix hommes, avec le cigare aux dents, débouchèrent par la place des Marchands, et allèrent jusqu'à la porte Orientale. Alors ils revinrent sur leurs pas, et, arrivés en face de la galerie Christophoris, ils tirèrent leurs épées, et, se ruant sur la foule inoffensive, ils frappèrent indistinctement tout ce qui se présentait à leurs coups.

« Depuis ce moment, la ville est comme en état de siège. Elle est incessamment sillonnée par des patrouilles de fantassins et de cavaliers ; les magasins, les cafés, les théâtres sont fermés, les rues désertes. On a compté ce matin six morts et vingt-six blessés à l'hospice, sans parler de ceux qui ont été transportés dans les maisons particulières ou qui sont soignés dans le sein de leurs familles. La terreur règne ; il n'y a qu'un cri pour flétrir la conduite de ces meurtriers. L'heure de la vengeance n'arrivera-t-elle jamais !

« Personne n'est à l'abri des insultes et des coups. Dimanche, dans la soirée, le maire de Milan, le comte Casati, personnage dévoué à l'Autriche, allait par la ville exhortant les citoyens au calme et à la tranquillité ; rencontré par une patrouille, il a été arrêté et outrageusement battu. On s'est aperçu trop tard de l'erreur commise à l'égard du premier magistrat : celui-ci a voulu être conduit devant le directeur de la police, et là il a donné carrière à son exaspération, du reste bien naturelle. Tout le corps municipal s'est rendu également chez le directeur pour protester contre de pareils actes. Le comte Casati annonce l'intention d'aller à Vienne pour demander justice à l'empereur. En général, le peuple est content de l'administration ; jusqu'ici il a été admirable de sang-froid et de résignation en présence de tant d'outrages ; mais qui sait si la mesure comblée ne débordera pas d'un jour à l'autre ? »

### Affaires d'Italie.

Notre correspondant de Rome nous transmet la nouvelle de l'avortement d'un nouveau complot contre le peuple de cette capitale. Des faits de ce genre sont de nature à perdre tout-à-fait les jésuites dans l'esprit du pape. Ils doivent du moins inspirer au souverain pontife une méfiance salutaire. Tout démontre qu'il existe dans Rome une main invisible agitant les esprits et semant le trouble dans la société. Cette main obéit à l'impulsion des ennemis de toute réforme, de tout progrès politique. Qui ne devine, dans certains événements, l'influence occulte des partisans de l'ancien système administratif, des cardinaux, des jésuites et de l'Autriche ?

« Rome, 2 janvier.

« Je vous ai entretenu, dans ma dernière lettre du 31 décembre, des sourdes menées du parti jésuitique tendant à irriter le peuple contre le souverain et le souverain contre le peuple, à l'aide de faux bruits et d'insinuations habilement combinées. Ce plan, si souvent et si vainement mis en usage, vient encore d'échouer. Le récit suivant vous fera connaître la vérité de cette assertion.

« Le 1<sup>er</sup> janvier. Rome était triste et soucieuse ; le peuple, généralement si joyeux, si animé dans ses fêtes solennelles, le peuple était silencieux, inquiet. Certains mots à voix basse, quelques paroles échangées entre les citoyens se propageant rapidement dans toute la ville, donnaient à toutes les figures un air de douloureuse anxiété. Quelles étaient ces paroles ? Quel grave intérêt renfermaient-elles pour étouffer ainsi dans tous les cœurs cette gaieté, cette expansion, compagne de toutes les fêtes vraiment populaires ? Pie IX ne veut point recevoir les félicitations de son peuple ; Pie IX se refuse au témoignage d'affection de ses sujets ; le souverain pontife est,

dit-on pour excuse, malade, souffrant. Pourquoi donc ce refus ? pourquoi ces craintes dans un souverain bien-aimé ? En quoi son peuple a-t-il pu lui déplaire ? Et s'il est malade, souffrant, comme on le dit, le peuple ne doit-il pas, par une députation silencieuse, lui témoigner la douleur publique ? Pourquoi cette députation-là ne serait-elle pas reçue ?

« Bientôt la défiance se glisse dans tous les cœurs ; ces bruits, ces craintes, ces refus ne sont-ils pas impossibles de la part d'un pontife tel que Pie IX, d'un souverain si sûr de l'affection de ses sujets, d'un prince libérateur conduisant son peuple vers la justice et la civilisation, et marchant appuyé et soutenu par la confiance dans la sagesse et dans le dévouement de ses peuples ? Oui, ces bruits, ces craintes sont impossibles ; il s'agit encore sans doute de nouvelles machinations des hommes du 16 juillet, des ennemis du peuple et du souverain. Le bon sens du peuple le guide ; sa voix est encore celle de Dieu, celle de la vérité !... Courons au palais Corsini, au palais de notre sénateur. Guidés par lui, nous pénétrons dans ce dédale de mensonges, derrière lequel s'agitent sans doute nos éternels ennemis. Par la voix du peuple, le vénérable sénateur apprend les bruits qui affligent Rome ; on lui peint la douleur publique, et, d'une voix unanime, le peuple le supplie, comme son représentant, de le conduire au Quirinal, s'assurer de la vérité, et exprimer le vœu des citoyens pour Pie IX, leur amour et surtout leur confiance et leur dévouement.

« Le prince Corsini se rend à ses prières, car lui aussi partage le sentiment qui agite le peuple de Rome, lui aussi est affligé des machinations souteraines qu'il entrevoit, lui aussi doute, car lui aussi est sûr que les fauteurs de l'anarchie ont préparé quelque complot. Seul, il arrive au Quirinal ; le peuple, obéissant à sa voix, s'est abstenu de le suivre. D'abord on ne veut pas le recevoir ; sa fermeté, son obstination triomphent de ces premiers refus, et bientôt, laissant le secrétaire d'état occupé à donner des ordres pour prévenir une révolution imaginaire que des rapports mensongers ont prêtée pour la nuit, il arrive enfin jusqu'au souverain pontife. Là, le voile est déchiré. Le pape et le peuple de Rome se retrouvent dignes l'un de l'autre : tous deux ont été indignement trompés et abusés.

« Eh quoi ! dit le souverain pontife, mon peuple s'est refusé à venir m'exprimer ses vœux ! Quoi ! mon peuple, à l'affection duquel j'ai tant de droits, se montre si peu affectionné, si froid à mon égard ! — Mais, saint-père, reprit le sénateur, vous avez défendu au peuple de venir au Quirinal, et votre peuple, toujours obéissant à vos ordres, s'il s'est abstenu de venir, vous sachant souffrant et malade, m'envoie du moins pour vous dire sa douleur et les vœux qu'il forme pour Votre Sainteté.

« A cette réponse du prince Corsini, le pape reprit que tout était faux, qu'il n'était point malade, qu'il n'avait donné aucun ordre.

« Et puisque, continua-t-il, on a empêché mon peuple de venir à moi, moi, demain, j'irai à lui. »

« Aujourd'hui dimanche, Rome présente un aspect imposant et sublime. Le saint-père parcourt toute la ville, accompagné des acclamations universelles, s'arrêtant devant les postes des gardes civiques, saluant, béniissant la multitude, plus aimé qu'auparavant, si c'est possible. Rome est en fête, en grande fête, et elle a raison. Elle vient de sceller son alliance avec le meilleur des souverains, dont on a cherché à égarer la religion ; elle vient de déjouer d'une manière éclatante les menées souteraines de ses ennemis et de leur donner une leçon qui, il faut l'espérer, ne sera pas perdue. »

« La lettre qu'on vient de lire nous a été apportée par le Lombardo, arrivé d'Italie. Ce navire a apporté la nouvelle d'une grande manifestation qui vient d'avoir lieu à Gènes, et par suite de laquelle une foule de citoyens de cette ville ont adressé au roi Carlo-Alberto une pétition pour lui demander l'établissement d'une garde civique et l'expulsion des jésuites des Etats-Sardes.

« L'entrée des troupes autrichiennes dans les Etats de Parme et de Modène a produit la plus vive irritation en Toscane. (Sémaphore.)

### Paris, le 7 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les révélations du mémoire publié par M. Petit, révélations qui n'auraient jamais été faites si un procès de ménage n'avait pas obligé ce fonctionnaire à donner sa démission et à défendre son honneur privé, causent un grand remue-ménage dans le monde politique. A la chambre des députés, les satisfaits gémissent de la nécessité où ils vont être de faire la sourde-oreille et de donner une attestation d'honnêteté à M. Guizot et à ceux qu'il leur désignera. A la chambre des pairs, le ministère aura difficilement raison des amis de MM. Teste et Cubières, qui disent que puisqu'on a frappé ces deux pairs, sans égard pour leur âge, pour leurs talents, pour leurs services, pour leur position, on ne saurait fermer les yeux sur les actes d'autres pairs, et se refuser à une enquête qui importe à l'honneur de la chambre, solidaire de la conduite de chacun de ses membres. Et cependant, du haut des régions supérieures, on assure qu'une invitation a été faite d'étouffer cette fâcheuse affaire. En même temps les deux journaux ministériels de Paris ont reçu l'ordre de ne point en dire un mot. Cette méthode aurait du bon, si la presse indépendante et les chambres tout entières consentaient à entrer dans cette conspiration du silence. Mais il n'en sera pas ainsi.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la vénalité, si ce qu'on dit de toutes parts, si ce qu'on dit depuis long-temps est vrai, se soit attachée aux fonctions inamovibles de la cour des comptes. Les magistrats de la cour des comptes sont chargés du travail le plus délicat, et qui exige le plus de probité ; ils doivent contrôler l'emploi de tous les crédits du budget, et dire aux chambres les abus qu'ils ont pu noter. Quelle garantie d'indépendance, de fermeté et de probité offrirait des magistrats qui auraient débuté par acheter leurs fonctions, de connivence avec les ministres et leurs familiers ?

Les faits signalés dans le mémoire de M. Petit, de Corbeil, ont eu des précédents non moins coupables, si l'on en croit la France administrative, numéro du 13 mars 1842. Nous remplaçons les noms propres par des initiales qui ne sont pas même celles des noms propres supprimés :

« Nous n'avons pas tout dit sur la nomination de M. Z..., gendre de M. W... Il a remplacé M. X..., beau-frère de M. Y..., ministre. Pour arriver à cette nomination de M. Z..., il a fallu toute l'adresse de ce ministre. On a dit à un collègue : « Nous mettons à votre disposition une place de maître des comptes ; cette place est occupée par notre beau-frère, M. Y... C'est un digne magistrat sans fortune ; il a une fille à marier ; désintéressez-le par une somme d'argent. » On assure que cette somme, versée par M. Y... (le collègue en question), s'élève à soixante mille francs. Nous sommes loin de vouloir affirmer que ces 60,000 f. ne sortent pas du portefeuille particulier de M. Y... ; mais personne à la cour ne met en doute qu'ils aient été donnés. De plus, on a demandé encore à ce collègue une percep-

tion pour le gendre futur de M. \*\*\* , et tout aussitôt la place, dont le traitement est de 13,000 fr., a été accordée. Ce n'est pas tout. Pour prix de la démission de M. \*\*\* , on lui applique les bénéfices de la surdité dont il est affecté, et l'Etat lui fait une pension de 6,000 fr.

On lit encore dans le numéro du 17 avril du même journal :

« M. A. . . , conseiller, qui a traité avec M. B. . . , gendre de M. C. . . , a reçu, dit-on, pour sa place, 40,000 fr., un emploi de 4,000 fr. pour son gendre, un autre de 2,000 fr. pour un de ses fils; total; 46,000 fr., plus sa pension de retraite à 6,000 fr. ! Voilà donc une famille qui prend au budget 52,000 fr. !

» On dit aussi que M. D. . . , qui arrive par la retraite de M. E. . . , a versé 30,000 fr. entre les mains de son prédécesseur.

» On ajoute que M. K. . . a donné 43,000 fr. à M. L. . . , beau-frère d'un grand dignitaire.

» Tous ces ignobles tripotages d'argent démontrent l'existence d'une coterie intérieure de la cour des comptes. La corruption entretient une gangrène qui ronge tous les ordres de la cour. Il est difficile que cette institution n'y succombe pas. Avis aux chambres !

A la suite de ces dénonciations, MM. Marchal et Taillandier interpellèrent le ministre des finances. M. Lacave-Laplagne répondit par une dénégation. M. Marchal invoquait la *France administrative*. Un *satisfait* du temps répliquait : Un journal n'est pas une autorité. Eh bien ! on fera la même chose à l'occasion du mémoire de M. Petit. M. Guizot opposera aux passions ennemies une majestueuse dénégation ; et le chœur des centriciens criera : Le mémoire de M. Petit n'est pas une autorité ! Aux voix ! Nous sommes satisfaits des explications du ministre ! Aux voix ! et pas d'enquête surtout !

Non, pas plus d'enquête que pour l'offre d'un projet de loi aux maîtres de poste, que pour la vente d'un privilège de théâtre pour 100,000 fr., que pour les ventes d'audiences de ministres. Mais le souvenir de tous ces dégoûtants tripotages, dignes des plus mauvais jours de la Régence et du règne de Louis XV, ne sera pas perdu pour le pays.

— Nous avons parlé de la visite faite par les professeurs des collèges de Paris à M. de Salvandy, et de la scène ridicule dont il a été le héros et la victime. Cela s'est passé, non le 1<sup>er</sup> janvier, mais avant-hier, 3. C'est ce jour-là que M. de Salvandy avait fait venir les professeurs ou agrégés.

Or, 60 professeurs ou agrégés, membres de la Faculté des sciences, de la Faculté des lettres, de l'École normale, et des collèges de Paris et de Versailles, émus par le récent conflit qui s'est élevé entre le grand-maître et le conseil royal de l'Université, au sujet de M. Thomas, avaient adressé à la chambre des députés une pétition pour provoquer une détermination plus régulière et plus stable des garanties qui assurent l'état des personnes dans le corps enseignant. Le ministre, pour obtenir le désaveu de cette pétition, a convoqué pour mercredi 5 les fonctionnaires des différents collèges. Les professeurs avaient été chargés de présenter au ministre un discours rédigé en commun. M. Poirson fit cette allocution, qu'il terminait en disant que l'indépendance des professeurs était leur premier besoin. Le ministre prit alors la parole, et, faisant sa propre apologie, prononça en même temps la condamnation de ses prédécesseurs ; puis, se plaignant amèrement d'une *dénonciation* lancée contre lui devant les chambres, il défia les signataires de la pétition de se présenter. Il y eut un moment d'hésitation, et le ministre, qui n'en comprit pas le motif, dit : « Ils ne se montrent point, ils se cachent ; on ne discute point avec des absents. » A cette provocation directe, un des professeurs s'est avancé, et a dit qu'il avait signé la pétition et qu'il était prêt à rendre compte de sa conduite. Un grand nombre de professeurs se groupèrent autour de lui ; M. de Salvandy troublé dit : « Je serais désolé de jeter ici la discorde, de couper l'Université en deux ; il faut pourtant que je me défende. »

Le professeur, M. Saissat, déclara hautement que la pétition était un acte régulier, légitime, honorable, dicté par de loyales intentions. M. de Salvandy l'interrompit alors, bien qu'il eût invité à s'expliquer et déclara qu'il ne souffrirait aucune explication ; puis il congédia l'assemblée, disant, entre autres choses, qu'il allait présenter à la chambre des pairs un projet de loi sur l'organisation du conseil royal.

Ces faits, racontés par les professeurs, témoins oculaires, ont été publiés ce matin par tous les journaux.

— Le ministère nous promet monts et merveilles pour la session de 1848. Indépendamment des projets de loi annoncés dans le discours de la couronne et dont plusieurs ont déjà été présentés, il est encore question d'un projet de loi sur la conservation du cadastre ; d'un autre projet de loi depuis long-temps réclamé, celui qui concerne la péréquation de l'impôt. On assure que ce projet, qui tend à redresser les inégalités de l'impôt foncier, procédera par voie de dégrèvements successifs, c'est-à-dire que nulle charge nouvelle ne pèsera sur les départements favorisés, et que ceux que lèse la répartition actuelle verront leurs charges diminuer d'année en année, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. On parle aussi de la révision de la loi sur les patentes, au point de vue surtout de l'allègement de la taxe qui pèse sur les petits patentés ; d'un projet de loi sur les enfants trouvés, réclamé par un grand nombre de conseils-généraux ; enfin, de deux projets de loi relatifs à la police de la navigation sur les fleuves et à l'exploitation des mines.

Voilà assurément de magnifiques promesses ; mais combien en tiendra-t-on ?

— M. Vatout, directeur des bâtiments civils, a été élu hier, en remplacement de M. Ballanche, membre de l'Académie française. Tout va donc en dégénéral dans ce monde. M. Vatout a eu 18 voix, juste le nombre de voix nécessaire. L'auteur de ces deux chansons, *l'Écu de France et le Maire d'Eu*, qui font les délices des Tuileries, avait pour lui le retentissement de ces deux œuvres remarquables et le prospectus de l'entreprise des portraits de Louis-Philippe, à 12 f. par tête. Il a fait aussi le texte des lithographies des tableaux du Palais-Boyal, dues au crayon du général Athalin, et deux ou trois romans qui sont en vente sur les quais, à cinq sous le volume. Le Triboulet massif de la cour, qui a la permission de faire rire les convives de S. M. et de leur conter des drôleries sur M<sup>me</sup> l'ambassadrice telle ou telle qui est dans le Nord, sur M. le préfet tel ou tel qui est dans le Midi, etc., etc., devait entrer tôt ou tard à l'Institut, après avoir frappé quinze ou vingt fois à la porte. Il avait pour sollicitateurs ceux qu'il a tant fait rire par ses chansons grivoises. Un refus plus persévérant de l'Académie n'eût-il pas ressemblé à une passion aveugle ou ennemie ?

#### On lit dans la Presse :

Nous avons publié un rescrit de l'empereur de Russie, par lequel il remercie le comte Bloudow d'avoir dignement rempli la mission qui lui avait été confiée auprès du souverain pontife, et le récompense pour avoir signé à Rome un arrangement qui met fin aux différends existants depuis plusieurs années entre les deux cours. Ce rescrit, daté du 17 décembre, a été publié par plusieurs journaux français et allemands, entre autres par la *Gazette de Prusse*, qui l'a donné dans sa partie officielle comme un document officiel. Nous trouvons dans le *Journal de Francfort* du 2 janvier un autre rescrit par lequel l'empereur, rendant une entière justice à l'infati-

gale et utile coopération de M. de Boutenieff aux mêmes négociations avec le cour de Rome, confère à ce diplomate les insignes en diamants de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky.

Ces deux documents présentent dans leur rédaction les caractères des pièces officielles émanées de la chancellerie impériale, et nous n'avons nullement balancé de publier dès que nous l'avons connue, celle adressée au comte Bloudow, à qui avait été confiée spécialement par l'empereur la mission d'aller de prélever et de signer à Rome un concordat relatif à la condition de l'église catholique en Russie.

Le 17 décembre, le jour même où S. M. I. signait ces deux rescrits, Sa Sainteté Pie IX prononçait, dans un consistoire, une allocution dans laquelle nous trouvons le passage suivant :

« Il est aussi un autre pays, beaucoup plus étendu, soumis à un grand prince, et où l'état de la religion catholique, affligée de longues et terribles calamités, avait attiré, durant plusieurs années, la sollicitude de notre prédécesseur, de noble mémoire. Ces affaires ont réclamé également nos soins tout particuliers. Sans doute nous eussions vivement désiré pouvoir, en ce jour, vous assurer du succès que nous avions la confiance d'avoir obtenu en quelques points. Certains écrivains ont même avancé, dans les feuilles publiques, cette heureuse conclusion. Nous ne pouvons cependant vous annoncer autre chose encore, si ce n'est la ferme espérance qui nous soutient, que le Dieu tout-puissant et miséricordieux regardera avec faveur les fils de son église, accablés en ce pays de si cruelles tribulations, et qu'il bénira la sollicitude avec laquelle nous nous efforçons d'y amener la religion catholique à une situation meilleure. »

Il est évident principalement, d'après cette dernière phrase, que nul arrangement définitif n'a été fait, et qu'il n'a point été signé de concordat ; et cependant il est dit dans les deux rescrits impériaux que S. M. I. récompense son représentant ordinaire à Rome et son envoyé extraordinaire auprès du saint-siège, pour avoir signé l'arrangement désiré.

La *Journal des Débats*, qui avait, le premier, publié l'ukase impérial, se trouve fort embarrassé et ne sait que penser, en comparant les paroles de l'empereur et celles prononcées par le saint-père. Quant à nous, nous pensons que ces prétendus rescrits doivent provenir de la même source d'où sortirent, à la fin de 1844, ces histoires si pleines d'exagération faites uniquement dans le but de soulever l'opinion contre la Russie et son gouvernement.

#### On lit dans le Franc-Comtois :

C'est après-demain 7 janvier que le gérant du *Franc-Comtois* de 1847 est appelé devant le tribunal correctionnel comme prévenu d'incapacité légale et de fausse déclaration. Quelle que soit l'issue de ce procès, dont nous ne trouvons qu'un seul et affligeant exemple dans l'histoire de la presse depuis dix-sept ans, nous ne consentirons jamais à douter de l'impartialité des magistrats, et à croire que l'esprit de parti, si mobile, si passionné, puisse prendre la place des graves et austères inspirations de la justice. C'est dans les temps orageux surtout que la roche Tarpeienne est près du Capitole, et que le vaincu de la veille peut devenir le vainqueur du lendemain. On comprend alors l'explosion des passions ardentes, le choc des partis, l'irritation même de la magistrature, jetée hors de sa voie et débordée par les événements. Mais si le temps est calme, si les partis n'ont recours qu'à la libre discussion, garantie par la charte, pourquoi ces colères, ces haines, cette persécution ?

Et l'on s'indigne, dans notre monde officiel, de la vivacité, de l'apreté de notre langage, lorsque la liberté de la presse est menacée dans un de ses organes ; lorsque nous voyons chez nos adversaires la résolution de se débarrasser de notre contrôle, qui les froisse et les blesse, de bâillonner notre parole, qui trouble leur longue quiétude et irrite les ardeurs de leur tempérament ! Et l'on s'indigne de la vivacité, de l'amertume de notre langage, comme si elles n'étaient pas assez justifiées par le rapprochement de quelques faits, qui sont de notoriété publique, et que nous croyons néanmoins devoir rappeler, non-seulement pour la moralité du procès qui nous est intenté, mais encore pour faire connaître comment, à une certaine époque, à Besançon même, on interprétait la loi dont on s'arme aujourd'hui contre nous.

En 1840, l'*Impartial* existait seul à Besançon comme feuille politique. La sagesse et l'indépendance de ses doctrines, et l'attrait de sa rédaction, ayant fait probablement sentir l'urgence d'un nouveau journal, plusieurs personnes se réunirent et fondèrent le *Franc-Comtois*. Il ne s'agissait point d'un journal d'opposition sérieuse, mais en quelque sorte d'un recueil politique, artistique et littéraire. On n'avait point à redouter, dans cette feuille modeste, la rude énergie du *Journal du Cher*, dont, sous la Restauration, M. Victor Tourangein fut un des plus fougueux rédacteurs ; il ne s'agissait pas de lutter contre les violences d'un système, de combattre les abus, d'arracher des masques, et de fouiller dans de mauvaises consciences. La tâche était plus facile et plus douce ; aussi M. le préfet du Doubs, qui tenait sans doute à réunir sur son front la double couronne administrative et littéraire, voulut-il concourir pécuniairement, assurait-on à cette époque, à l'existence du nouveau journal.

Plusieurs notabilités, parmi lesquelles des magistrats, assistèrent à la signature de l'acte de société, et une somme de 8,000 fr. fut immédiatement empruntée par les actionnaires. Sur cette somme, 7,500 fr. furent versés pour le cautionnement du journal ; le tiers, affecté à la gérance, s'y trouvait nécessairement compris. Et qu'on ne croie pas que les choses se passèrent ainsi seulement en 1840 ; en 1841, le changement de gérance amena les mêmes arrangements.

Certes, les magistrats éclairés et consciencieux qui ont pris part à ces transactions avaient étudié la loi, ils en avaient pénétré l'esprit et sondé la lettre, et jamais aucun d'eux n'eût consenti à laisser passer une contravention ou une illégalité. M. le préfet du Doubs lui-même n'a pas dû ignorer ces détails, et si la loi eût été violée, sa longue expérience des matières de presse lui aurait facilement signalé le vice et le danger d'une pareille situation. Or, en 1840, en 1841, comme en 1847, la loi était la même, à moins qu'elle ne se soit aigrie en vieillissant, comme il arrive pour certains liquides et pour certains hommes.

De pareils précédents ont à peine besoin d'être indiqués, et il serait si facile de conclure, que nous nous en abstenons par respect pour l'intelligence du public. Oui, la loi est la même, mais les positions ne sont plus identiques ; car si le *Franc-Comtois* de 1840 a cru qu'il lui suffisait d'obéir à l'esprit de la loi, le *Franc-Comtois* de 1847 en a rigoureusement suivi l'esprit et la lettre. Est-ce donc une simple contravention qu'on poursuit ou des tendances qu'on veut punir ? Est-ce l'incapacité prétendue de notre gérant qui est en cause, ou seraient-ce nos doctrines et notre polémique qu'on traduirait devant le tribunal correctionnel ?

Nous venons de parler d'un précédent ; mais les faits abondent autour de nous, et si nous consentions à entrer dans la voie de certains délateurs officiels, la partialité de nos adversaires en recevrait une nouvelle et plus vive lumière.

Nous savons depuis long-temps que la liberté de la presse n'est une vérité que pour les feuilles ministérielles. mais ce que nous ne savons que depuis peu, c'est tout le parti qu'on peut tirer des lois fiscales, lorsque la modération et la tenue de la discussion défient les lois politiques.

#### Chronique.

Le courrier de Paris n'étant arrivé aujourd'hui à Lyon qu'à midi et demi, notre journal n'a pu être terminé assez tôt pour pouvoir mettre à la poste les numéros destinés à nos abonnés du dehors.

— La direction-générale des douanes espagnoles fait publier l'avis suivant, daté du 14 décembre 1847 :

« Plusieurs réclamations ont été adressées à la direction, tendant à ce que les ordres royaux du 16 novembre dernier sur les tissus de laine et sur les tissus de toute espèce *mélangés de coton* ne soient pas appliqués à ceux de ces articles qui se trouvent en cours d'expédition ou de fabrication, ou qui ont été l'objet d'autres transactions. »

» La direction a jugé à propos de prévenir que lesdits ordres ne modifient en rien les dispositions de l'article 3 de la loi de douanes et celles du règlement des délais approuvés par ordre royal du 9 avril 1843.

» En conséquence, les dispositions antérieures auxdits ordres

royaux sont applicables aux tissus présentés en douane dans les délais prescrits par le règlement précité, lesquels sont :

» Pour les ports de France, suivant la provenance, 40 et 60 jours ;

» Pour Gibraltar, 20 jours ;

» Pour les autres ports d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, 60 jours ;

» Lesdits délais à partir du 18 novembre, jour où les deux ordres royaux ont été publiés dans la gazette de la capitale.

» Les marchandises présentées après l'expiration de ces délais, s'il est prouvé que, par des causes spéciales et par suite d'événements fortuits, elles n'ont pu arriver dans lesdits délais, pourront également être expédiées par la douane, sans avoir à donner à la direction de la nature des causes de retard. »

— M. Polonceau, inspecteur des ponts et chaussées, dont on vient d'annoncer la mort, était l'un des ingénieurs qui furent envoyés au Simplon et au mont Genève pour ouvrir à travers ces montagnes les passages de France en Italie. C'est lui qui fut chargé par l'empereur de creuser la superbe grotte des Echelles, sur la route de Lyon à Chambéry ; c'est lui qui reçut la mission difficile de porter au sommet du Saint-Gothard le marbre funéraire à la mémoire de Désaix.

— A quelque chose malheur est bon. M. d'Azemar a été victime d'un accident dans un passage dangereux de la route n° 86 de Lyon à Beaucaire. Combien de pauvres voituriers y avaient crevé leurs chevaux ou s'y étaient assommés sans qu'on y eût pris garde ! Aujourd'hui un personnage, M. de, y périt ; vite des ordres sont donnés aux préfets et aux ingénieurs pour rectifier ce passage dangereux.

— M. le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant, en date du 3 janvier 1848 :

« Art. 1<sup>er</sup>. Il sera procédé au renouvellement annuel et partiel du conseil des prud'hommes de la ville de Lyon, section de la fabrique des étoffes de soie, et au remplacement d'un membre démissionnaire. »

» A cet effet, la liste générale des marchands-fabricants de soierie et les listes partielles des chefs d'atelier ou ouvriers de la troisième et de la huitième sections seront revisées et rectifiées par M. le maire de Lyon.

» Les changements, additions ou retranchements nécessaires seront effectués sur ces listes, soit d'office par M. le maire, soit d'après les déclarations de toutes les parties intéressées.

» Art. 2. Les listes seront arrêtées provisoirement le 13 janvier courant.

» Dans les cinq jours suivants, il sera statué, en conseil de préfecture, sur les réclamations qui seraient présentées à la mairie par les parties intéressées, relativement à la formation de ces listes.

» Les rectifications convenables seront opérées, et les listes seront définitivement arrêtées le 22 janvier.

» Immédiatement après et par les soins de M. le maire, une carte d'entrée sera adressée à chaque électeur inscrit.

» Art. 3. L'assemblée générale des électeurs fabricants de soierie est convoquée pour le samedi 29 janvier courant, à dix heures du matin ; elle se réunira dans la salle des délibérations de la chambre de commerce, au palais Saint-Pierre, sous notre présidence ou celle du fonctionnaire que nous délèguerons.

» Cette assemblée élira :

» 1<sup>o</sup> Un prud'homme suppléant et deux prud'hommes titulaires, en remplacement de MM. Donat (Auguste), Vucher (Hilaire) et Rebecq (Sabin), dont les fonctions sont expirées.

» Les nouveaux élus entreront en fonctions pour trois années.

» 2<sup>o</sup> Un prud'homme suppléant, en remplacement de M. Gariot (Charles), démissionnaire.

» La durée des fonctions du nouvel élu ne sera que d'une année.

» Art. 4. L'assemblée des électeurs chefs d'atelier ou ouvriers de la troisième section est convoquée pour le 30 janvier courant, à neuf heures du matin, à l'effet d'élire un prud'homme suppléant, en remplacement de M. Morel (Pierre), titulaire.

» Cette assemblée se réunira dans la salle de la Bourse, au palais Saint-Pierre.

» L'assemblée des électeurs chefs d'atelier ou ouvriers de la huitième section est convoquée pour le même jour et la même heure, à l'effet d'élire un prud'homme titulaire ; en remplacement de M. Verrat (Joseph), suppléant.

» Elle se réunira dans une des salles de la mairie, à la Guillotière.

» L'assemblée de la troisième section sera présidée par M. le maire de Lyon, ou l'adjoint qu'il délèguera.

» Celle de la huitième section sera présidée par M. le maire de la Guillotière, ou l'adjoint qu'il délèguera.

» Il est rappelé que la composition de ces deux sections est établie ainsi qu'il suit :

» Troisième section, formée du côté sud-est de la place des Bernardines, du côté est de la Grande-Côte, de la place des Capucins, de la rue Sainte-Marie, du côté nord de la place des Terreaux, de la rue Puits-Gaillot jusqu'à la place du Port Saint-Clair, de cette place jusqu'à la barrière Saint-Clair, et de cette barrière jusqu'à celle de la Croix-Rousse.

» Cette section est en outre composée, en dehors de Lyon, des rues du Boulevard, du cours d'Herbouville, de la place de la Boucle, des maisons sises au-dessus, et de la commune de Caluire.

» Huitième section, la Guillotière dans toutes ses parties. »

— Voici ce que nous trouvons dans le *Moniteur Viennois* à propos des effets de l'air corrompu dans les appartements :

« Un architecte de Vienne, M. P. . . , se rendit un jour pour affaires à la campagne d'un baron ; l'une des plus belles chambres du château lui fut donnée. A peine fut-il couché, qu'il eut le sentiment de lever son lit et transporter ça et là dans la chambre ; tantôt il se trouvait sur le lit, tantôt dessous, tantôt près de la porte ou des fenêtres, tantôt au milieu d'une énorme cheminée ; cependant il ne faisait pas assez clair pour que M. P. . . distinguât tous les objets. Ce n'était point une illusion, il sentait le mouvement, il reconnaissait chaque lieu de la chambre. Le lendemain matin il parut au déjeuner pâle et défait comme après une nuit sans sommeil ; mais, par une délicatesse naturelle, il ne donna que des réponses évasives aux questions de ses hôtes. »

» La seconde nuit amena les mêmes apparitions, et le lendemain il se trouva plus pâle et plus abattu, mais n'en vint à aucune explication.

» La troisième nuit fut comme les premières. Ses joues décolorées et ses yeux enfoncés excitèrent le lendemain matin les inquiétudes de la famille. Le baron prit à part M. P. . . et le pressa de lui dire franchement s'il n'avait point éprouvé quelque chose de désagréable dans sa chambre à coucher. Alors celui-ci raconta tout, et le baron lui avoua que depuis long-temps personne n'y voulait habiter, et qu'aucun des domestiques n'osait y entrer seul.

» Après cette explication, M. P. . . demanda la permission d'examiner le local ; il trouva que la cheminée, murée en haut, ne laissait point entrer l'air ; les fenêtres, d'ailleurs, demeuraient toujours fermées, et les portes n'étaient presque jamais ouvertes. Il reconnut également que la chambre, située dans une aile du bâtiment, était surmontée d'un toit auquel ne s'apercevait pas la moindre ouverture. Il



conclut que le gaz méphitique renfermé dans le grenier devait pénétrer en partie dans la salle au travers de vieilles boiseries ; là, cet air corrompu, et qui ne pouvait se renouveler, influait sur le cerveau de manière à exciter un délire momentané, qui présentait à l'imagination ces visions nocturnes.

M. P... fit un rapport de ses observations, et travailla à remédier au mal. Les portes et les fenêtres furent ouvertes ; un courant d'air fut établi dans la cheminée, et une ouverture pratiquée au toit par deux couvreurs. L'air qui sortit par cette ouverture était tellement méphitique, que l'un des ouvriers se trouva mal et serait tombé sans le secours de son camarade.

Cette nuit même, M. P... coucha dans la chambre. Comme il n'avait pas reposé depuis trois jours, il dormit mieux que jamais, et l'on n'entendit plus parler d'apparitions.

Une scène de ce genre est décrite dans l'Antiquaire de Walter Scott, tome 1, chapitre 10.

— On lit dans la *Provence* (Aix) du 6 janvier :

De graves désordres viennent d'éclater à l'école royale d'arts et métiers d'Aix. Les cours et les travaux sont suspendus, et le directeur a dû en aviser, par dépêche télégraphique, M. le ministre du commerce et de l'agriculture, afin de recevoir les instructions nécessaires pour réprimer les troubles.

Voici à quelle occasion et dans quelles circonstances ces désordres ont eu lieu :

Depuis long-temps les élèves de l'école avaient comploté de se débarrasser d'un surveillant qui, fidèle à ses devoirs, maintenait rigoureusement la discipline. Le moment leur parut favorable, la nuit du 31 décembre, où il est d'usage, dans les écoles d'arts et métiers, de souhaiter la bienvenue aux élèves de première année, en les poursuivant, dans les dortoirs, à coups de traversins, et en se livrant envers eux à mille espiègleries du même genre.

Conformément à la tradition, que les mesures les plus sévères n'ont pu encore détruire, les élèves se drapèrent dans leurs couvertures et se couvrirent la tête de leurs draps de lit. Ainsi déguisés, ils se ruèrent, en vociférant, dans la chambre du surveillant qui faisait l'objet de leur animosité, et, ne l'ayant point trouvé, ils la mirent au pillage. Celui-ci s'était réfugié dans la chambre du surveillant en chef, qui fut bientôt assiégé, et dont la porte fut enfoncée à coups de pierres. Le surveillant ainsi traqué fut heureux de pouvoir sauter par la fenêtre, et, après avoir été effleuré par plus d'un projectile, de chercher un asile dans l'appartement du directeur, où les rebelles n'osèrent pas le poursuivre. Le directeur s'entoura aussitôt de tout le personnel de l'établissement, prêt à tenir tête à l'insurrection, qui continua dans les salles et les cours, au milieu de l'obscurité que les élèves avaient faite en jetant les luminaires par la fenêtre. L'effervescence fut longue et bruyante, et l'agitation ne se calma que vers le matin.

Le lendemain, 1<sup>er</sup> janvier, les galons d'or devaient être donnés aux élèves qui avaient les galons de laine. Mais, après les actes coupables de la nuit, le directeur dut refuser de leur accorder ces insignes d'honneur. Aussi, trouvant les galons de laine sur leurs habits, les meneurs des désordres les renvoyèrent insolemment au directeur, en lui faisant dire qu'ils n'en voulaient pas. La journée se passa assez paisiblement. Dans l'après-midi du lendemain 2 janvier, toute l'école fut conduite à la promenade, au Jas de Bouffan, où elle se rend habituellement. Mais là une nouvelle insurrection éclata. Les élèves abandonnant leurs surveillants ainsi que les tambours et tous les instruments de musique, se rendirent, au pas gymnastique, à Roquefavour. Les élèves de la dernière année hésitaient, mais leur division fut placée entre les deux autres, et, bon gré, mal gré, ils furent obligés de marcher, suivant les premiers, poussés par les derniers.

Le soir, à la rentrée des élèves à l'école, le directeur les réunit dans le grand amphithéâtre, et leur annonça qu'après ces actes réitérés d'insubordination, les cours et les travaux seraient suspendus jusqu'à nouvel ordre. Il les invita en même temps à rester dans les salles d'études. Le lendemain, les élèves qui avaient des parents à Aix furent, avec la permission du directeur, amenés en ville par ceux-ci. Un grand nombre d'autres obtinrent des congés de plusieurs jours. Aujourd'hui le nombre des élèves restant est réduit à cent quatre-vingts environ.

L'administration du Jardin d'Hiver a l'honneur d'informer les dames, sous le patronage desquelles le bal du 22 janvier sera donné, que les billets roses qui leur ont été adressés sont des billets de dame.

Chacun de ces billets, non transmissible, devra porter le nom de la dame à laquelle il sera remis.

Le placement de ces billets roses est exclusivement confié aux soins dévoués de dames patronesses.

Les billets d'honneur, de couleur paille, seront délivrés par MM. les commissaires du bal, qui se sont empressés d'accepter cette mission. Néanmoins, quelques uns de ces billets seront envoyés aux dames patronesses, sur la réclamation qui en a été faite à l'administration.

### Spectacles du 9 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Ciguë, comédie. — Les Diamants de la Couronne, opéra-comique. — Un Divertissement.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Martin et Bamboche, ou les Amis d'enfance, drame.

### Tribunaux.

LE CANARD ACCUSATEUR. — Par une belle matinée du mois de novembre dernier, un fiacre venant de Paris s'arrêtait dans le bois de Vincennes, à un endroit connu sous le nom de la Patte-d'Oie. Trois jeunes gens en descendant, et, après avoir donné ordre au cocher de les attendre, ils s'enfoncèrent dans l'épaisseur du bois. Un instant après arrivait un cabriolet-mylord ; un jeune homme sautait lestement à terre, et, après avoir serré la main d'une jeune femme qui s'y trouvait, il entra dans le fourré, en suivant la même direction que les trois autres.

Il était facile de deviner qu'il s'agissait d'un duel dont une femme était l'occasion. Voici ce qui s'était passé la veille dans le quartier latin.

Isidore N... et Etienne X..., tous deux étudiants de première année, courtoisement une gentille brunette du nom de Séraphine, mais plus particulièrement connue sous celui de *Rognolette*. Séraphine leur avait-elle donné des droits à l'un et à l'autre ? Nous ne savons ; mais il en était résulté que chacun d'eux, avec une illusion que l'on ne possède que pendant la première année de son cours de droit, prétendit faire lâcher pied à l'autre. Tous deux, comme deux jeunes coqs se dressant sur leurs ergots, s'intimèrent l'ordre d'avoir à discontinuer leurs visites, et bientôt s'adressèrent un cartel réciproque.

On avait choisi le bois de Vincennes pour se battre au pistolet à cent cinquante pas ; chacun devait se procurer un témoin, et les pistolets devaient être flambés, à peine de nullité.

Comme les deux adversaires et l'un des témoins demeuraient dans le même hôtel, ils partirent ensemble dans un fiacre. Théodore, l'autre témoin, était celui qui venait d'arriver.

Du plus loin qu'il les aperçut, Théodore s'écria, en agitant un papier qu'il tenait à la main :

« Trêve ! trêve ! à bas les armes ! »

Isidore et Etienne étaient tristement assis au pied d'un arbre, affectant de se tourner le dos ; le témoin qui les avait accompagnés allait de l'un à l'autre alternativement, mais sans pouvoir réussir à les rapprocher. Tous trois ils avaient un air sombre tout-à-fait convenable à la circonstance.

Pourtant, aux cris répétés de Théodore, qui les aborda en gambadant et gesticulant, ils ne purent s'empêcher de sourire.

« Arrêtez, dit Théodore en grossissant sa voix, petits malheureux, tigre altéré de sang, comme dit Jean-Jacques. De quel droit voulez-vous attenter à votre existence mutuelle ? Pensez à vos sœurs, à vos mères, à vos pères... Vous hésitez ? Eh bien ! écoutez la lecture de cette lettre. »

Et Théodore lut la lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe naïve :

A M. M. Isidor et Etien, qui vont s'engorger à cause de mod.

« Mes chair, vous cite 2 imbécil ; je ne vous serai jamés de rien à tout les deuce, si vous ne dépoce pas les harment de suite : quoi qu'il soit flatteur deu se dir que 2 homs se coupent la gorge pour une simple fem, pour temps je ne veux pas vous voller, et je vous prévient queu mon cœur est à Théodor pour l'avis.

» Jeu vous calut.

Signé SÉRAPHINE. »

Isidore et Etienne se regardèrent en riant et se serrèrent franchement la main.

« Plumez les canards, s'écria Théodore, et allons déjeuner ! »

On retourna à la Patte-d'Oie, où l'on retrouva Rognolette, qui se plaignait amèrement qu'on lui fit faire ainsi le pied de grue dans un pareil endroit. La connaissance ayant été renouvelée entre la jeune fille et les jeunes gens, le cabriolet fut congédié, et les cinq amis montèrent dans le fiacre, chantant à tue-tête le refrain patriotique de M. Dumas :

Mourir pour la patrie, etc.

L'histoire de police correctionnelle dont nous avons à rendre compte n'est point encore abordée, mais ces préliminaires nous ont paru indispensables à raconter.

Après un quart d'heure de marche, le fiacre s'arrêta ; la joyeuse société venait d'apercevoir l'oficine d'un cabaretier-traiteur dont les contrevents étaient illustrés de sujets bien dignes d'exciter un appétit déjà aiguëment par l'air frais du matin. On y voyait des pâtés surmontés de têtes de bécaasses à l'air étonné, des anguilles au fin corsage s'enroulant amoureusement autour d'énormes carpes aux écailles mordorées. On descendit donc à ce cabaret, et l'on renvoya le fiacre à Paris.

Au sortir du cabaret, la gaieté était générale.

Pour mieux maintenir leur équilibre, les amis se mirent tous en ligne, se soutenant par le bras réciproquement. Rognolette était au milieu avec Théodore, qui agitaient en l'air les deux pistolets de duel que, pour plus de prudence, il avait voulu garder entre ses mains, prétendant que lui seul avait conservé son sang-froid. Tous avaient repris en chœur le chant patriotique :

Mourir pour la patrie.

Soudain, un canard domestique qui barbotait dans le ruisseau, effrayé par ces chants effrénés, se mit à courir en poussant des cris de détresse ; mais il roula sur lui-même. Au même instant, Théodore lui déchargeait à bout portant ses deux pistolets d'arçon dans la tête. Le canard tourna l'iris de son œil d'un air mélancolique, battit des ailes un instant, et tomba sans mouvement.

Théodore saisit la victime par le cou, et, se tournant vers ses amis : « En route, dit-il, et fuyons avant que l'ennemi n'arrive ! »

Et la société de partir à toutes jambes ; mais le propriétaire du canard, à la double explosion des pistolets, était arrivé sur le pas de sa porte, et, apprenant l'assassinat et l'enlèvement de son canard, il s'était mis à la poursuite des ravisseurs.

Ceux-ci, courant toujours, arrivèrent près d'un coucou. « Partez-vous de suite ? dit Théodore. — Tout de suite », répond le coucou.

On monte, et l'on allait échapper à la poursuite du maître du canard, lorsqu'au bout de vingt-cinq pas le coucou s'arrête. « Un lapin, dit le cocher, encore un lapin pour Paris. — Mais allez donc ! erient les voyageurs, allez donc ! — Mais, bourgeois, voilà un lapin qui m'arrive ; il accourt là-bas !... »

Le lapin qui accourait était le maître du canard. « Ah ! ah ! s'écrie-t-il, c'est ici que sont les assassins de mon canard. — De quoi ? dit Théodore ; nous sommes d'honnêtes gens. Que parlez-vous de canard ? Canard vous-même... Nous n'en avons pas. » Le maître cherche, recherche, et il allait se retirer en faisant ses excuses, lorsqu'il entend un *can-can* bien distinct sous le manchon de Rognolette. L'affreux animal sans doute, reconnaissant la voix de son maître, avait rassemblé le peu de force qui lui restait, et son dernier cri avait été un cri d'accusation, une révélation.

Force fut à Rognolette de représenter le canard, et à la société de suivre le paysan devant l'autorité.

Là, les jeunes gens donnèrent leurs noms et leurs adresses, justifièrent de leur identité, et purent obtenir de retourner à Paris.

Il resta néanmoins un compte à régler avec la justice. Le fait de vol de canard fut considéré comme espièglerie ; mais la prévention de meurtre d'un animal domestique subsista dans toute sa force contre l'infortuné Théodore, qui comparait, à cet effet, devant la police correctionnelle.

Théodore a été condamné à vingt-cinq francs d'amende.

### Nouvelles diverses.

M. Giraud, archevêque de Cambrai, vient d'ordonner des prières pour les jésuites de Suisse, pauvres catholiques persécutés. Ce prélat n'a pas trouvé un mot de sympathie pour les malheureux Galliciens, catholiques aussi, qui sont tombés sous les couteaux ou les balles des assassins Ferdinand et Metternich. Est-ce que, pour le chef du diocèse de Cambrai, il n'y aurait de vrais catholiques que les jésuites ? O successeur de Fénelon !

— On lit dans l'*Echo du Nord* :

« M. Clerawerek (de Bailleul) est nommé conseiller de préfecture à Lille. C'est un jeune homme qui quitte à peine les bancs de l'École de droit, et n'a d'autre titre à ces fonctions que celui de neveu de M. Plichon, député satisfait d'Hazebrouck. Voilà comme on arrive ! »

— On écrit de Douai que l'administration municipale vient de découvrir de nouvelles fraudes qui se commettaient par des employés de l'octroi au préjudice des intérêts de la ville.

— On lit dans le *Phare de la Rochelle* :

« M. le vice-amiral Casy est décidément enlevé à la préfecture maritime de Rochefort ; il est rappelé à Paris pour faire partie de la commission mixte des travaux publics auprès du ministère de la marine. Il remplacera en cette qualité l'amiral Baudin, qui passe au conseil d'amirauté. »

» M. Bruat, contre-amiral, est, dit-on, nommé préfet maritime à Rochefort.

— Mardi dernier, trois ouvriers qui travaillaient aux terrassements du chemin de fer de Lyon, non loin de la route neuve conduisant aux carrières de Charenton, ont été ensevelis sous un éboulement. Deux d'entre eux qui, dans la position où ils se trouvaient, n'étaient recouverts que par une légère surface de terre, ont été extraits promptement et n'ont presque pas souffert.

Mais le troisième, nommé Trintignau, âgé de 43 ans, était enterré plus profondément et n'existait plus lorsqu'on est parvenu jusqu'à lui.

— La *Borsenhalle* de Hambourg a un article fort étendu sur la conférence qui a été tenue en décembre, à Bruxelles, entre des fonctionnaires belges, français et prussiens. D'après cet article, les négociations ont eu pour but de rendre plus animé et plus étendu le transport des marchandises, et en général les relations commerciales, entre la France septentrionale et les états de l'union douanière, en se servant des chemins de fer qui relient ces contrées. Il s'agit notamment d'amener ce que l'on appelle les articles de Paris ainsi que les cotons du Havre par la voie ferrée dans l'Allemagne occidentale et méridionale, ainsi qu'en Suisse et en partie même dans les pays du Nord.

— Le *Journal de la Meuse* annonce que le procureur du roi de Bar-le-Duc, prenant en considération quelques articles publiés par ce journal sur les frères de la doctrine chrétienne, a invité le rédacteur à passer à son parquet pour préciser les faits qu'il avait recueillis. Le journaliste s'est empressé de répondre à cette invitation.

Il paraît que le résultat de cette entrevue est grave, car le *Journal de la Meuse* déclare qu'il va être procédé à une enquête sévère.

— Un jeune clerc d'huissier, à Paris, ayant été chargé de faire de nombreuses courses, et voyant la fin du jour avancer après avoir opéré une partie de ses recettes, s'adressa à un cocher de cabriolet, qu'il trouva stationnant près de la Bastille, au coin du boulevard Beaumarchais, et lui dit en le prenant qu'il aurait besoin de le garder deux ou trois heures. Ce cocher était seul sur la place, son cheval était fatigué ; aussi fit-il observer au jeune clerc qu'il ne pouvait s'engager à le conduire un aussi long temps. « Marchez toujours, lui répondit le clerc ; vous êtes sur place, et vous n'avez pas d'observations à faire. » Le cocher se résigna et conduisit le jeune homme rue Saint-Louis d'abord, puis rue de la Perle, 7.

C'était dans une maison où les affaires de l'étude exigeaient qu'il stationnât quelque temps que le clerc s'était fait descendre. Lorsqu'il eut terminé et qu'il descendit pour reprendre la voiture, le cocher avait disparu avec son cheval et son cabriolet. Grande fut l'inquiétude du jeune homme, qui dut se croire dupe d'un fripon, car il avait déposé sous les coussins une sacoche contenant l'argent qu'il avait reçu antérieurement, et il ne pouvait se représenter devant son patron sans lui rendre compte de sa recette.

Par bonheur, il avait conservé le numéro que, d'après les ordonnances de police, tous les cochers sont tenus de remettre à quiconque monte dans leurs voitures. Muni de ce numéro, qui était le 444, il se rendit en toute hâte à la préfecture de police, où, bien qu'il fût près de onze heures du soir, on procéda à une recherche qui fit connaître que le cabriolet numéroté 444 appartenait à l'entreprise du sieur Maldan, dont le siège est situé rue de Chabrol, 12 et 14. Un inspecteur du service de sûreté fut chargé d'accompagner le jeune clerc, afin de rechercher le cocher et de savoir ce qu'était devenue la précieuse sacoche.

Quand ils arrivèrent à l'établissement du loueur Maldan, le cocher n'était pas encore rentré ; ils l'attendirent. A une heure seulement après minuit il rentra, et, sur la première interpellation qui lui fut faite, il déclara qu'il n'avait rien trouvé dans son cabriolet ; que, lassé d'attendre le clerc dans la rue de la Perle, et voyant son cheval fatigué outre mesure, il avait préféré perdre ce qui lui était dû et reconduire son cheval à l'écurie ; qu'il en avait alors attelé un autre, et que depuis il avait conduit plusieurs personnes à la course et à l'heure, sans qu'aucune lui eût dit avoir rien trouvé dans sa voiture.

Ces explications semblaient peu vraisemblables, et bien que le loueur, M. Maldan, déclarât qu'il avait depuis plus de dix ans ce cocher à son service, qu'il avait eu constamment à se louer de sa conduite et n'avait jamais vu élever le moindre doute sur sa probité ; on parlait de le conduire devant le commissaire de police, lorsque, recherche faite dans le cabriolet même, on retrouva la sacoche cachée sous les coussins à l'endroit même où le jeune clerc l'avait déposée.

Celui-ci, tout confus, s'est excusé autant qu'il se pouvait de la promptitude et de la légèreté de l'accusation qu'il n'avait pas craint de diriger contre un brave homme qui eût pu passer pour coupable si quel'un des voyageurs qu'il avait conduits eût découvert la sacoche et en eût frauduleusement détourné le contenu.

— Le célèbre foreur de puits artésiens, M. Kind, vient de trouver, près de Forbach, sur le territoire français, à une profondeur de 120 mètres, le prolongement des couches de Saarlbruck. La sonde a déjà rencontré, sur deux points différents, plusieurs couches fort belles, dont plusieurs ont jusqu'à 2 mètres 40 centimètres d'épaisseur.

— Le nommé Bardet, condamné à mort par la cour d'assises de la Haute-Marne pour le double crime d'assassinat suivi de vol commis en plein jour près d'une grande route, vient de subir sa peine. Nous avons rendu compte de cette horrible affaire. On se rappelle avec quelle férocité Bardet, forçat évadé, assassina, en lui écrasant la tête et en lui coupant la gorge, un jeune militaire en congé.

Le 30 décembre, à huit heures, l'abbé Simon est venu lui annoncer le rejet de son pourvoi. Il avait toujours compris que ses déplorables antécédents et l'énormité de son crime seraient un double obstacle à sa grâce ; aussi la nouvelle, attendue chaque jour, de l'approche de son supplice, n'a-t-elle pas semblé faire sur lui une vive impression. Il a commandé son dernier repas et bu avec beaucoup d'avidité le vin qu'il est d'usage d'accorder aux condamnés à leur dernière heure. Un magistrat appelé près de lui a, dit-on, reçu l'aveu de son crime et des révélations qui pourront être utiles à la société, si elles sont sincères.

Une foule nombreuse obstruait les abords de la prison, avide du spectacle promis à son impatiente curiosité. Enfin, le condamné sort, appuyé d'un côté sur le prêtre, de l'autre sur l'exécuteur. Il refuse de monter sur l'horrible charrette qui l'attend, et, le visage pâle, les traits altérés, il marche avec une fermeté affectée jusqu'au lieu du supplice. Lorsque le sinistre cortège arrive en face de la porte de l'église paroissiale, la clochette qui précède le prêtre portant le viatique aux mourants se fait entendre. La foule s'arrête ; les personnes pieuses s'agenouillent. L'abbé Simon invite le condamné à se recueillir pour recevoir la bénédiction. Il repousse d'un geste cette pieuse invitation. Arrivé au terme fatal, il monte sans chanceler les degrés qui conduisent à la plate-forme. Il veut parler à la foule et protester de son innocence, mais l'incohérence de ses paroles et le tremblement fébrile de sa voix annoncent que son énergie de parade l'abandonne ; son courage est celui du délire. Il se livre sans résistance aux mains de l'exécuteur ; un bruit sourd se fait entendre...

une grande et juste expiation vient de s'accomplir.

On assure que M. Page, qui vient de mettre à la voile pour Madagascar sur la frégate la Reine-Blanche, est muni de tous les pouvoirs nécessaires pour contracter un traité, et qu'il est porteur d'une lettre autographe du roi pour la reine Ranavalona et de magnifiques présents choisis d'après les données de M. Lastel, négociant français établi dans le pays.

Voici la liste des maréchaux, princes de la famille royale et généraux qui ont été employés, depuis dix-sept ans et demi, à conquérir l'Algérie, à la garder, et à poursuivre Abd-el-Kader et ses lieutenants :

Maréchaux : MM. de Bourmont, Clauzel, Valée, Bugeaud. Princes de la famille royale : MM. les ducs d'Orléans, de Nemours, d'Anjou, de Montpensier, le prince de Joinville.

Général : MM. de Berthézène, Desprez, Valazé, Lahitte, d'Escars, Loverdo, Hurel, Tholosé, Poret de Morvan, Achard, Clouet, Colomb d'Arcine, Berthier de Sauvigny, Montlivault, de Rovigo, Voiron, Avizard, Danrémond, Rapatel, Rulhières, Rumigny, Schramm, Rostolan, de Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Cavaignac, Randon, Bourjolly, Duvivier, Fleury, Trézel, d'Arlandes, Boyer, Desmichels, Létang, Delarue, Baraguay-d'Hilliers, Galbois, Négrier, Pélicier, Gery, Oudinot, Dampierre, d'Houdetot, Corbin, de Bar, Youssouf, Korte, Tartas, Thierry, Renault, Saint-Arnaud, Marcy, Levassour, Drollenvaux, Caraman, Perregaux, Camon, Gentil, Herbillon, Tampoux, Brossard.

On parle à Berlin du prochain mariage de la princesse Louise de Prusse avec le prince royal de Suède. Il est également question du mariage de la princesse Caroline, née le 5 août 1833 et fille unique du prince de Wasa, fils du prédécesseur de Bernadotte, avec le prince François-Gustave-Oscar de Suède, né le 18 juin 1827.

On écrit de La Haye (Hollande), le 1er janvier : Hier, le petit lac de Welher, près notre capitale, offrait un singulier spectacle. A midi, cent vingt grenadiers et chasseurs à pied, commandés par un lieutenant et précédés d'un trompette, descendirent sur le Welher, qui en ce moment est entièrement glacé. Arrivés là, ils firent halte et mirent leurs fusils en faisceaux, puis ils attachèrent à leurs chaussures des patins dont ils avaient été munis ; ils reprirent leurs fusils, et, sous les ordres de leur chef, ils firent l'exercice à feu et exécutèrent toutes sortes d'évolutions avec une précision et une promptitude admirables.

Une foule immense, qui stationnait sur les bords du lac, contemplait ce spectacle insolite, car c'est la première fois qu'on ait fait manœuvrer chez nous des troupes sur la glace avec des patins.

La police de Vienne (Autriche) vient de mettre la main sur une société de voleurs qui exploitait cette capitale. Cette bande occupait une magnifique demeure dans un des faubourgs de Vienne et avait équipé. Ses membres menaient grand train ; quelques uns étaient parvenus à s'introduire dans le monde et exerçaient dans les salons les plus brillants leur dangereuse industrie.

La Gazette de Cologne du 3 janvier annonce, sous la rubrique de Berlin, 2 janvier, que l'empereur de Russie était depuis quelques

jours attaqué d'une fièvre bilieuse. Nicolas a déjà eu cette maladie, qui est, comme on sait, très dangereuse en Russie.

Nouvelles Etrangères.

ÉCOSSE.

ÉDIMBOURG. — A l'occasion du chloroforme, la guerre a éclaté entre les médecins et le clergé. Selon les prêtres, se soustraire à la douleur, c'est désobéir à Dieu, car il a dit : « Tu enfanteras dans la douleur. » Même en chaire, on prêchait contre l'usage du chloroforme. Les vieilles femmes qui ont terminé leurs campagnes sont furieuses que les jeunes échappent à la douleur.

A ces prédications les médecins répondent que Dieu, sans doute à l'aide du chloroforme, a pu arracher une côte à Adam ; il l'avait endormi : *Ut nihil doloris sentiret.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le navire le Coriolan, qui vient d'arriver au Havre, avait quitté la Plata le 30 octobre. La veille de son départ de la rade de Montevideo, on avait entendu, depuis midi jusqu'au soir, le bruit de l'artillerie. Le canon grondait par intervalle, et la fusillade était presque continue. Au départ du Coriolan, on ne connaissait encore ni le motif ni le résultat de cet engagement. Il n'était bruit dans la Plata que de l'invasion imminente de la province de Corrientes par Urquiza, gouverneur de l'Entre-Rios, et dévoué à la politique de Rosas.

Bourse de Paris du 7 janvier 1848.

Les fonds ont encore été très lourds pendant une partie de la bourse. Avant l'ouverture, on a fait 75 07 1/2, et le premier cours au parquet a été 75 15. Le 3 a baissé graduellement et sans réaction jusqu'à 74 90. Il y a eu alors une reprise qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et le 3 a fermé au parquet à 75. Après la clôture, il a été demandé un moment à 75 03 1/2 ; mais il est resté à 75 02 1/2.

Table of market data for Paris, 7 January 1848, including bond prices and railway rates (CHEMINS DE FER).

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La PATE DE GEORGÉ pour la guérison des Maladies de Poitrine est la plus agréable et la plus efficace. Elle est aussi agréable que les meilleurs Bonbons, calme la toux et fortifie la poitrine.

M. Georçé a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 8 janvier 1848

Table of industrial stock prices in Lyon, listing various companies and their share values.



LYON.—Imprimerie de BOURS Y FILS, rue Poulallerie, 19.

Etude de M<sup>e</sup> Morillon, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 25.

Le samedi cinq février 1848, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, aura lieu la vente par expropriation forcée, en deux lots séparés, de deux maisons situées à la Guillotière, l'une, formant le premier lot, à l'angle des rues Félicité et des Asperges, et l'autre, formant le second lot, rue Félicité, appartenant aux mariés Commandeur et Foray, sur les mises à prix :

Pour le premier lot, de 10,000 fr. Pour le second lot, de 7,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Morillon, avoué, ou à M<sup>e</sup> Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23. Pour extrait : Signé MORILLON. (3173)

CAFÉ. A vendre pour cause de départ, un fonds de café bien achalandé et situé sur une place de marché dans un des faubourgs les plus populeux de Lyon. S'adresser à M. Jolidon, marchand de meubles, rue Belle-Cordière, n° 1. (1304)

A VENDRE Une machine à vapeur de la force d'un cheval, avec sa chaudière et tous ses accessoires. S'adresser au concierge, port des Cordeliers, n° 57. (1300)

A VENDRE pour cessation de commerce, de bretelles pour faire tout ce qu'il y a de plus nouveau dans ce genre. S'adresser à M. Chometon, rue Palais-Grillet, n° 19, à Lyon. (1497)

A VENDRE UNE MAISON nouvellement construite, très avantageusement située aux Brotteaux, près Lyon, d'un revenu de 4,000 f. environ. S'adresser à M. Sauvan, chef de l'état civil, à la mairie de Lyon. (1493)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A VENDRE. S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7. (2837)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

DENTIFRICES DE QUININE Eau et Poudre

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramolies, etc. c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7649)

SOCIÉTÉ VINICOLE, VINS FINS ET ORDINAIRES, en pièces et en bouteilles.

Beaujolais et Mâconnais vieux : la bouteille, 40 et 50 centimes ; le litre, 50 et 60 centimes. Bordeaux, Bourgogne, Champagne, etc. Franco à domicile. (2331)

FAUX BILLETS.

L. Landra, fabricant de papiers de sûreté à Châlon-sur-Saône, prévient les maisons de banque et de commerce qu'il confectionne des mandats et billets sur lesquels échoue tout l'art des Faussaires. Sécurité complète, emploi facile et bon marché. (1305)

PATE PECTORALE AU SALEP, DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE.

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac. Prix : 1 franc 25 centimes. Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>o</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513) ; et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

PASTILLES DE MINISTRE, BONBON PECTORAL.

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 42. — 1 f. la boîte. (3461)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris,

Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramolies, etc. c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

VENTE PRESSÉE pour cause de départ. Suite d'un joli commerce pour dame avec clientèle agréable, n'exigeant pas un gros capital. Location modérée. S'adresser à M. Verset, rue du Bât-d'Argent, 12. (1306)

SIROP PHLEENTERIQUE contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES.

Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48. Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f. ; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (3528)

12,000 PIEDS DE MURIERS GREFFÉS, PLEIN-VINT ET MI-VINT, à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère). (1269)

GRAINS DE...

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delauge, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (7269)

Etude de M<sup>e</sup> Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

ADJUDICATION AUX ENCHÈRES, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 3 février 1848, à midi,

D'UNE MAISON NEUVE

Située à la Guillotière, clos Félicité, à l'angle de la rue Félicité et d'une rue projetée, APPARTENANT AUX SIEURS GABRIEL BALLEL ET GILBERT BROUSSE.

Cette maison, susceptible de produire un revenu très avantageux, est entièrement neuve ; elle est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages sur le devant et troisième étage sur la cour ; elle a sur la rue Félicité cinq ouvertures pour magasins et cinq ouvertures à chacun des étages supérieurs. La façade sur la rue projetée est percée de dix ouvertures pour magasins et de dix ouvertures aux étages supérieurs.

L'adjudication aura lieu ledit jour cinq février 1848, à midi, au pardessus de la somme de douze mille francs, offerte comme mise à prix, outre les clauses et conditions du cahier des charges ; ci 12,000 f. S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> Guillermain, avoué. (4932)

VOITURES. Deux Voitures de Paris, à vendre d'occasion. S'adresser rue de Bourbon, 53. (1507)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infaillible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LANDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acreté ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. ce docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)